



BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en commission Finances les 05 et 13 Mars afin d'examiner le Budget Primitif 2009 et ses budgets annexes.

Le Budget Primitif procède d'un travail long et rigoureux, d'une concertation élargie (services, commissions municipales, adjoints). Il est la traduction chiffrée de la politique municipale exprimée dans le document d'orientations budgétaires.

Construire un budget est un exercice délicat, les dépenses ayant tendance à augmenter plus rapidement que les recettes, en fonction de facteurs incontournables. Une règle simple mais fondamentale doit être comprise par tous : les dépenses doivent s'équilibrer avec les recettes et ces dernières doivent être assurées et mesurées.

La construction de ce budget a été particulièrement affinée pour :

► **Maîtriser** les charges annuelles et permanentes pour un fonctionnement correct des services tout en tenant compte des spécificités de la dépense publique communale **soumises à une inflation plus importante**. Pour cela, **il est important de poursuivre et optimiser les groupements d'achats**



► **Appliquer** les textes réglementaires (masse salariale, dépenses courantes et obligatoires, bâtiments, écoles, voiries...)

► **Répondre** aux priorités

► **Préserver** l'attractivité et le dynamisme de notre commune : Améliorer la qualité de vie et participer activement au rayonnement du bassin de vie par de nouvelles acquisitions, de nouveaux équipements performants et par la mise en œuvre d'événements.

Malgré cela, le budget repose sur des hypothèses prudentes en matière de recettes avec une prise de conscience de la stagnation, voire la baisse des recettes extérieures et avec le souci de ne pas pénaliser l'usager et le contribuable local.

Ce budget primitif a laissé toutefois apparaître quelques tendances à ne pas négliger :

► **La Dotation Globale de Fonctionnement**, versée par l'Etat en échange des missions générales, s'établit pour La Bresse à **1 528 957 €, soit une baisse de 0,85 %, à laquelle s'ajoute l'inflation, soit un recul de 3,5 %...**

Notre commune a été recensée en 2007 et a enregistré une perte de sa population de 154 habitants mais a connu, par ailleurs, une augmentation de ses résidences secondaires de 258, **soit un solde positif de 104.**

Le recensement rénové, nouvelle méthode qui permet une actualisation chaque année, nous indique que les données diffusées en 2009 ont pour référence l'année 2006, année médiane du cycle de collecte 2004 à 2008.

L'impact des nouvelles modalités de recensement sur le calcul de la DGF est significatif pour La Bresse avec un chiffre de la population retenu de 6 269 Hab. au lieu de 6 527 : l'augmentation des résidences secondaires n'a tout simplement pas été prise en compte, d'où une baisse des dotations.

► **La participation communale au financement** de la part de dégrèvement, avec un **reversement à hauteur de 45 000 €,** du fait du plafonnement de Taxe Professionnelle décidé par l'Etat pour certaines entreprises.

► **La baisse des ressources fiscales**, suite à la disparition d'Eurelectric (quelques compensations limitées sur 3 ans).

► **Les droits de mutation**, ressources fiscales peu maîtrisables, connaîtront pour la première fois depuis plusieurs années une diminution.

Fiscalité :

Considérant que, seules les taxes (d'habitation et foncier bâti) connaissent des indexations sur les valeurs locatives, la proposition d'augmentation sera agencée en fonction de ces valorisations, malgré une baisse substantielle des bases de Taxe Professionnelle de 11,89 % :

	Taux 2008	Augmentation 1,5%	Taux moyens nationaux
Taxe Habitation	8,56 %	8,69%	14,57%
Foncier Bâti	13,57 %	13,77 %	18,74%
Foncier Non Bâti	27,34 %	27,75 %	44,81%
Taxe Professionnelle	11,68 %	11,86%	15,87%

■ Niveau des taux inférieur à la moyenne nationale

■ La même volonté de maintenir une fiscalité raisonnable

■ Un dynamisme des bases TH et FB, révélateur d'une croissance soutenue du secteur construction et logement

Investissements :

Tenant compte du solde d'investissements et des restes à réaliser, le besoin de financement s'élève à **936 518,17 €**. Son apurement se fera par l'excédent de fonctionnement 2008 affecté pour un montant de **2 000 000 €**, en recettes d'investissement au compte 1068.

Le budget 2009 dégage un autofinancement de :

- Virement de la section de fonctionnement : 1 500 000 €
 - Ressources propres : 680 300 €
 - Amortissements : 293 000 €
- 2 473 300 €**

Les économies réalisées sur le budget de fonctionnement et l'optimisation des recettes ont permis à la Commune **d'affirmer sa volonté de maintenir un programme soutenu d'investissements, tout en limitant l'emprunt et en maintenant une fiscalité raisonnable.**

Endettement maîtrisé :

Un emprunt de **400 000 €** est inscrit au budget primitif 2009. Il est à noter que la collectivité **privilégiera la mobilisation de la ligne de trésorerie de la R.M.E** pour faire face à des besoins passagers de liquidités concernant le financement des travaux d'investissement, cela en attendant des versements effectifs des subventions accordées dont la totalité n'est versée qu'après réalisation et paiement des entreprises.

Fonds de Compensation de T.V.A. : Nouvelle mesure

Le Gouvernement propose de verser le **fonds de compensation pour la T.V.A (F.C.T.V.A)**, dû au titre de 2008, **dès 2009**, au lieu de le verser en 2010. Cette recette d'investissement s'ajoutera au F.C.T.V.A, dû au titre de 2007, et ne devrait pas se traduire par une recette inférieure les années ultérieures.

Pour cela, la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 et l'a traduit dans son budget 2009. Cet engagement se manifestera par deux actes cumulatifs :

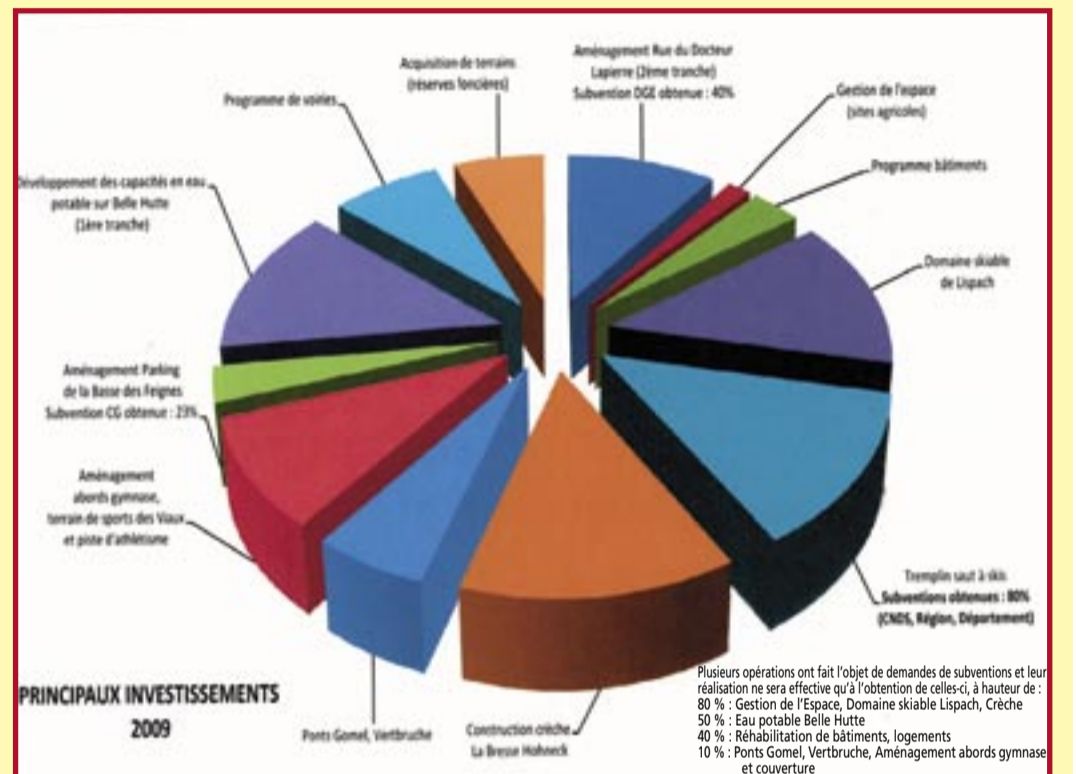
• **Délibération** s'engageant à investir davantage cette année

• **Signature d'une convention avec Mr le Préfet avant le 15 avril 2009**, date impérative, pour manifester notre engagement

La moyenne des dépenses réelles d'équipement des années 2004 à 2007 pour La Bresse s'élève à **3 616 091 €**. Les signataires de la convention conviennent que le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites à l'exercice 2009 est **supérieur d'au moins un Euro à la moyenne précitée.**

Le budget 2009 devrait permettre, par ses inscriptions budgétaires, la concrétisation notamment de l'Aménagement de la 2^{ème} tranche de la rue du Docteur Lapiere, de l'enfouissement des réseaux (Pré le Bègue - Rocher des Bas), des réseaux Chemin du Breuil, de la réfection de la piste d'athlétisme, de la couverture du gymnase, des acquisitions de terrains, du renouvellement du matériel S.T.M, des travaux scolaires, du lotissement de La Lunelle, des programmes de voirie et bâtiments...

Toutefois, certains investissements ont fait l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Général et leur commencement d'exécution est conditionné par l'accord de ces financements.



Des hypothèses à prendre en compte sur les programmes subventionnés du Conseil Général

Le taux de subvention tient compte de plusieurs paramètres : ainsi, au-delà du taux de base qui est de 19 %, depuis 2006, 2007 et 2008, pour l'ensemble des communes vosgiennes, le conseil général fixe un taux complémentaire qui varie chaque année en fonction de l'effort fiscal, du potentiel fiscal par habitant, de la population et du nombre de mètres de voirie communale par habitant.

► Pour La Bresse, ce taux complémentaire était de 4 % (en 2006, 2007 et 2008). Notre commune bénéficiait donc d'un taux de subvention de 23 % pour ses programmes éligibles.

Pour 2009, le taux de base est annoncé à **10% ou 15%** si les opérations constituent une priorité départementale. En parallèle, de nouveaux critères sont envisagés pour le taux complémentaire et ceux-ci donneraient un taux de **0%** pour La Bresse.

Des opérations de grande envergure vont être réalisées en 2009 :

- Les projets économiques : zones industrielles et autres, en accompagnement des projets d'entreprises
- La Construction du Tremplin de saut à skis
- L'Aménagement du domaine de Lispach
- La Construction de la crèche - halte garderie La Bresse Hohneck
- Le développement des capacités d'eau potable sur le secteur de Belle Hutte

La Bresse a la volonté de participer au plan de relance de l'économie en augmentant ses dépenses d'investissement.

Pour contribuer utilement à ce plan de relance, elle vise plus que jamais **l'aide et le soutien des autres partenaires**. En effet, la contrainte financière imposée par certains ne peut que paralyser la concrétisation des investissements projetés.

Il convient de souligner que les collectivités assument en grande partie le volume annuel des dépenses publiques d'investissement. **Ce sont 75 % qui sont placés sous leur maîtrise d'ouvrage.**

Nos investissements réalisés, à ce jour, ont répondu à une forte attente de la population et ont généré les conditions d'un développement soutenu et créateur d'emplois et de richesses.

Ils ont provoqué un effet multiplicateur permettant d'entraîner d'autres investissements et de permettre ainsi à La Bresse de s'engager, **de façon réaliste**, à la relance de l'économie et d'assurer son rôle de développement urbain, économique et social durable, en milieu rural tout en s'imposant une gestion juste et raisonnée.

► **Les communes sont des employeurs importants**, la commune de La Bresse est le 2^{ème} employeur local.

► **Les communes sont des moteurs essentiels de l'activité économique** de par la programmation de leurs investissements qu'elles exécutent chaque année. Ces investissements portent sur les équipements publics, la réhabilitation du patrimoine, la rénovation de la voirie, la revitalisation urbaine et rurale...

► **Les communes jouent un rôle déterminant au travers leurs marchés publics** de travaux, fournitures et services qu'elles stimulent par leurs différents investissements et permettent ainsi à un grand nombre d'acteurs économiques d'entreprendre sur le territoire de la Commune.